



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MAI 2026

N° 20260505_07

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres, dûment convoqué le vingt-neuf avril, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick de CASANOVE, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 29 avril 2026
Nombre de présents	21	Date d'affichage	Du 11 mai au 12 juillet 2026
Nombre de pouvoirs	6	Secrétaire de séance (conformément à l'art. L 2121-17 du CGCT)	M. Thomas GREILSAMER
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	M. Guillaume de BLIGNIÈRES
Nomenclature	5.3	Certifiée exécutoire	Le 11 mai 2026

PRESENTS : M. Patrick de CASANOVE ; Mme Martine SEGUI ; M. Jean-Guy RENON ; M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES ; Mme Annabella LESAGE ; M. Yannick SAUBES ; Mme Sylviane LECLOU ; M. Franck SAPIN ; M. André BENICHOU ; Mme Christiane LANTENOIS ; Mme Brigitte BARTHAS ; Mme Anna CAAMANO ; Mme Lydie LEMOINE ; Mme Angélique MICHAUX ; M. Rémi LAHARIE ; Mme Diana CAMAIONE ; M. Thomas GREILSAMER ; M. Alain PEYRELONGUE ; Mme Murielle O'BYRNE CASTRO ; M. Patrick CAZAUX ; Mme Isabelle LEBOEUF.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Cyprine LAVAUD a donné pouvoir à Martine SEGUI ; M. Jacques LAHERRE a donné pouvoir à Yannick SAUBES ; Mme Alexandra MARTINS DA SILVA a donné pouvoir à Christiane LANTENOIS ; M. Alexandre GILLOIR a donné pouvoir à Diana CAMAIONE ; Mme Virginie BERTOLI a donné pouvoir à Muriel O'BYRNE CASTRO ; M. Patrice CORRIHONS a donné pouvoir à Patrick CAZAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Patrick CONTINI ; Dominique LEBRUN.

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT,
le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le [Code Général des Impôts \(CGI\)](#), notamment l'article 1650 porte création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2 000 habitants :

- Le Maire ou l'Adjoint Délégué, Président
- 8 commissaires (8 titulaires + 8 suppléants)

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Pour mémoire, le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des



propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Cette liste de 32 noms est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

VU le [Code Général des Impôts \(CGI\)](#), notamment l'article 1650,

CONSIDÉRANT que la désignation des commissaires intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune, soit au plus tard le 28 mai 2026,

CONSIDÉRANT le courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 30 mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et la liste des commissaires suppléants à proposer au directeur départemental des finances publiques, ci-dessous :

CIVILITÉ	NOM	Prénom
M.	LAVIGNOTTE	Philippe
M.	FALCONNIER	Jean-Marc
M.	SABRASES	Gérard
MME	DAUGREILH	Marie Arlette
M.	DULAYET	Luc
M.	DESTREMAUT	Serge
MME	SANTOCILDES	Valérie
M.	BLANC	Christophe
MME	CHARABAS	Mireille
M.	LABASTIE	Jacques
M.	LAFITTE	Stéphane
M.	HOURCADE	Daniel
MME	HIRIART	Catherine
MME	FAVRE	Evelyne
MME	LANTENOIS	Christiane
M.	DARRIGRAND	Béatrice
MME	CAAMANO	Anna
M.	PELLETANT	Raymond
M.	LERMIGEAUX	Guy
M.	BENICHOU	André
M.	de BLIGNIÈRES	Guillaume
M.	COUPE	Philippe
M.	CHEYSSAC	Pierre
M.	CONTINI	Patrick
MME	BARTHAS	Brigitte



MME	FLAHAUT	Gisèle
MME	MEILIS	Elisabeth
MME	SEGUI	Martine
MME	AYHERRA	Myriam
M.	BERGER	David
MME	LE LIBOUX	Laetitia
MME	SIMEON MARZIN	Arlette

PRÉCISE que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires relative à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents nécessaires.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Patrick de CASANOVE

Le secrétaire,
Thomas GREILSAMER